

LE DÉBAT

LA SANTÉ DES FEMMES, MIEUX SOIGNER ET SE FAIRE SOIGNER

Malgré les luttes féministes, passées et en cours, les inégalités subsistent entre femmes et hommes dans le domaine de la santé.

Le 28 janvier, les députés ont adopté à l'unanimité une loi améliorant la prise en charge des soins des femmes atteintes d'un cancer du sein, afin de réduire le poids financier de la maladie. Jusqu'alors, les sommes restant à la charge de ces patientes étaient estimées à 1 400 euros en moyenne : « Les plus précieuses renoncent aux soins ou produits non pris en charge ou insuffisamment remboursés qui s'avèrent onéreux », a souligné devant l'Assemblée le député communiste Yannick Monnet, rapporteur du texte.

Outre le remboursement intégral du renouvellement des prothèses mammaires, du tatouage médical, seront pris en charge, entre autres, des soins psychologiques ou des activités physiques. Une avancée alors que le cancer du sein reste le plus fréquent chez les femmes, une sur huit en développant un au cours de sa vie.

Cette mesure ne doit évidemment pas empêcher de légiférer aussi pour d'autres pathologies lourdes, quel que soit le sexe des personnes atteintes, pour éviter les problèmes fi-

nanciers insurmontables survenant trop souvent avec l'irruption de la maladie dans une vie.

Mais cette loi a le mérite de mettre en lumière la nécessité de réfléchir autrement à la santé des femmes. Car celles-ci restent victimes d'inégalités en la matière : peu ou mal écoutées, elles sont encore trop souvent mal diagnostiquées. Victimes d'une médecine pensée par et pour les hommes depuis trop longtemps. Endométriose, précarité menstruelle, fausses couches. Il faut repenser l'accompagnement, les dépistages et l'accès aux soins. Mais aussi convaincre les femmes de se faire soigner. « Selon une étude qu'on a réalisée avec Axa prévention, sur un panel d'un peu plus de

1 300 femmes, plus de 80 % d'entre elles s'occupent d'abord de la santé de leurs proches avant la leur », rappelle la cardiologue lilloise Clàire Mounier-Vehier, en première ligne de la lutte contre les maladies cardiovasculaires avec le fonds de dotation Agir pour le cœur des femmes. ■

PAR BÉATRICE FRÈRE

bfrere@lavoxdunord.fr

